

Un héros oublié

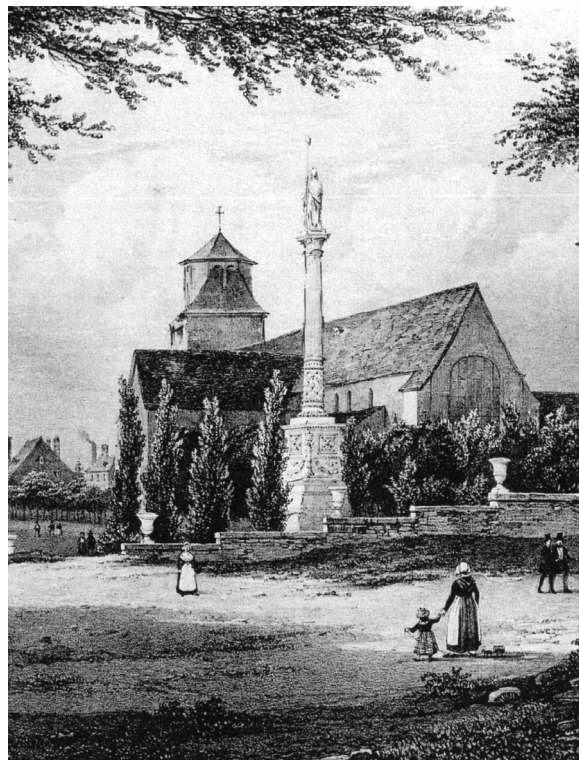
Louis Vaneau

mort à dix-neuf ans pour la liberté

Le 28 juillet 1836 fut inaugurée dans les jardins du Thabor la « Colonne de Juillet ».

Il s'agissait d'honorer les combattants des « Trois Glorieuses », les 28, 29 et 30 juillet 1830, qui à Paris avaient chassé la dynastie restaurée quinze ans plus tôt. Le monument voulait aussi rappeler le sacrifice de deux jeunes Rennais, Papu et Vaneau, dont l'un, Louis Vaneau, était un ancien élève du Collège royal de Rennes¹.

Pour connaître ce que furent les « Journées de Juillet », il suffit de relire les pages que Chateaubriand leur a consacrées dans les « Mémoires d'outre-tombe ».² Dès le 27 juillet l'émeute avait grondé et, en fin de journée, le drapeau tricolore était apparu çà et là. Les combats de rue se poursuivirent le 28, sans résultats décisifs... Mais — citons Chateaubriand — « le 29 vit paraître de nouveaux combattants : les élèves de l'Ecole polytechnique. (...) Dans les trois jours ils devinrent les chefs du peuple qui les mit à sa tête avec une parfaite simplicité. Les uns se rendirent sur la place de l'Odéon, les autres au Palais-Royal et aux Tuileries. (...) La caserne Babylone, assaillie entre midi et une heure par trois élèves de l'Ecole polytechnique, Vaneau, Lacroix et d'Ouvrier, n'était gardée que par un dépôt de recrues suisses d'environ une centaine d'hommes. » La petite garnison refusa de se rendre et ouvrit le feu. « Le jeune Vaneau périt ».



Louis Marie Anne Vaneau, né à Rennes le 27 mars 1811, avait été de 1821 à 1829, un brillant « élève communal » (c'est-à-dire boursier de la Ville) au Collège royal, réussissant « tant en humanités qu'en mathématiques », comme en témoigne un certificat du 22 mai 1829, établi par le proviseur qui de surcroît se portait garant de « sa conduite et ses principes religieux et politiques ».³

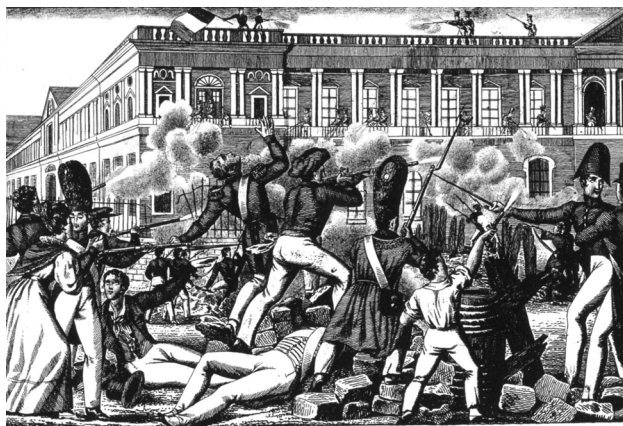
A dix-huit ans on n'existe que par ses projets, son avenir.

De Louis Vaneau on ne connaît que son courage et son sacrifice à dix-neuf ans.

Lors de l'attaque de la caserne ses deux camarades avaient été blessés et lui, atteint en pleine tête, n'avait pas survécu, en dépit des espoirs des patriotes qui l'avaient évacué. Les élèves de Polytechnique et la petite troupe qui avait mis en fuite la garde suisse, se cotisèrent et organisèrent les obsèques le 31 juillet au cimetière Montparnasse, alors que l'insurrection triomphait et que Charles X prenait la route de l'exil. Vaneau fut le seul mort de la soixantaine d'élèves qui avaient pris la tête des groupes d'insurgés.

Dès l'année suivante, le 28 juillet, une délégation de Polytechnique vint fleurir sa tombe et la cérémonie se renouvela tous les ans jusqu'en 1914.

A Rennes, Hippolyte Lucas, ancien élève du Collège, avait lancé dès le 12 janvier un appel demandant une « colonne funèbre » ; une souscription publique permit le 1^{er} mai 1831 — jour de la fête monarchique de la St Philippe — de poser au Thabor, la première pierre d'un « obélisque funèbre ». Mais le monument, dessiné par l'architecte Millardet et sommé d'une statue allégorique due à J.-B. Barré, ne fut érigé qu'en 1835.



PRISE DU LOUVRE LE 29 JUILLET 1830

Entrée en scène des polytechniciens

On avait choisi pour le piédestal du bon granit breton et, pour la colonne et la statue, un beau calcaire blanc.

Il n'est donc pas étonnant que quelque cent-soixante ans plus tard, l'érosion ayant rongé la pierre, il ait fallu démonter l'élégante colonne en envisageant une reconstitution à l'identique, pour un avenir que la Ville nous dit assez proche.

Vaneau reste, toutefois, présent : sur le socle une plaque de bronze rappelle encore les héros de 1830 :

VANNEAU⁴ / PAPU / MORTS POUR LA LIBERTÉ / JUILLET 1830

Jacques GURY

¹ Papu, pour sa part, avait trente ans, on le disait étudiant en droit et quelque peu poète. Il ne semble pas avoir été au Collège de Rennes.

² (livre XXXII, pp 381-427, vol. III, éd. Berchet, Garnier, 1998)

³ Nous remercions le service des Archives de l'Ecole polytechnique qui a bien voulu nous communiquer des éléments du dossier Vaneau

⁴ Vaneau est bien l'orthographe légale et réelle : le bronze a tort.